

Nourrir la discussion, le discours, l'engagement

Pouvoir nourrir c'est aussi nourrir la discussion,
le discours politique et l'engagement social pour faire
entendre notre voix, pour obtenir le soutien de la
population dans nos revendications.



Pour faire entendre notre voix

Le secteur agricole et forestier évolue. Il fait face à de nombreuses contraintes : financières, climatiques, environnementales, sanitaires ou autres. Cette réalité particulière doit sans relâche être expliquée afin qu'elle soit prise en compte dans les politiques et règlements mis en place par nos gouvernements. Encore cette année, plusieurs activités de représentations et rencontres ont été réalisées avec les décideurs, que ce soit au fédéral, au provincial ou au municipal.

La campagne électorale tenue au Québec en mars aura constitué un moment fort à ce chapitre. À de nombreuses occasions, les attentes des agriculteurs et des forestiers ont été présentées aux candidats en lice par nos élus régionaux et spécialisés. Les 17 et 18 mars, les chefs des principales formations politiques, Philippe Couillard (Parti libéral), Amir Khadir (Québec solidaire), François Legault (Coalition Avenir Québec) et Pauline Marois (Parti Québécois) ont tour à tour fait

un arrêt à Longueuil pour venir échanger avec les membres du conseil général de l'Union. Nouveauté cette année, une section spéciale « Élections 2014 » a été mise en ligne sur le site Internet de l'UPA. Elle présentait les attentes des producteurs, les plateformes agricoles des partis et les vidéos produites au moment de la visite des chefs à la Maison de l'UPA.

Par la suite, l'arrivée d'un nouveau gouvernement a été l'occasion de faire le point sur de nombreux dossiers avec plu-

sieurs des ministres nouvellement en poste. L'Union est aussi intervenue auprès du gouvernement fédéral et auprès de nombreuses organisations d'intérêt. Chacune de ces rencontres est l'occasion de rappeler que notre secteur joue un rôle de premier plan dans la vitalité économique et sociale du Québec et de ses régions. Il contribue à l'occupation dynamique du territoire, à la diversification économique, au maintien de services en région, à la valorisation des savoir-faire locaux et à la création d'emplois.

Les mémoires

2013

Décembre

- COMMENTAIRES DE L'UPA SUR LE PROJET D'INVERSION DU FLUX DE L'OLÉODUC 9B D'ENBRIDGE, présenté à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles.

2014

Mai

- LES ENJEUX LIÉS À L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION DES GAZ DE SCHISTE DANS LE SHALE D'UTICA DES BASSES-TERRES DU SAINT-LAURENT, présenté dans le cadre des travaux du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement sur les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste.

Septembre

- CONSULTATIONS PARTICULIÈRES ET AUDITIONS SUR LE PROJET DE LOI NO 8, LOI MODIFIANT LE CODE DU TRAVAIL À L'ÉGARD DE CERTAINS SALARIÉS D'EXPLOITATIONS AGRICOLES, présenté à la Commission de l'économie et du Travail.

Octobre

- PROJET DE LOI C-18 SUR LA CROISSANCE DANS LE SECTEUR AGRICOLE, LOI MODIFIANT CERTAINES LOIS EN MATIÈRE D'AGRICULTURE ET D'AGROALIMENTAIRE, présenté au Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire.
- MESURES FISCALES POUR LES ENTREPRISES AGRICOLES ET FORESTIÈRES, présenté à la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise.



Des représentations qui portent leurs fruits

Des règles améliorées pour le prélèvement des eaux

Le projet de Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) a passablement évolué à la suite des démarches faites par l'Union. Ainsi, la version adoptée le 16 juillet est davantage adaptée à la réalité agricole. Les municipalités auront désormais l'obligation de fournir une évaluation d'impact économique sur les activités agricoles à l'intérieur des aires de protection liées au captage de l'eau, et un programme d'aide financière permettra aux municipalités de dédommager les agriculteurs subissant des inconvénients.

De plus, la très grande majorité des producteurs n'auront pas l'obligation de produire d'étude d'impact pour obtenir une autorisation de prélèvement de plus de 75 000 litres par jour. Seul le prélèvement de très gros volumes d'eau dans un milieu à risques pour les conflits d'usage nécessitera une étude détaillée.

Réduction des pénalités

En avril l'Union obtenait un assouplissement des mesures relatives à l'application du principe d'écoconditionnalité. La Financière agricole du Québec a, en effet, apporté des modifications aux programmes d'assurance et de protection du revenu en ce qui a trait aux pénalités associées à un bilan phosphore non conforme. Ainsi, pour la première année d'infraction, les sommes auxquelles un producteur aurait droit seraient réduites de 25 % plutôt qu'à 100 %, comme il était prévu initialement.

Fonds réservé à la cessation d'exploitation des pipelines

En mai, l'Office national de l'énergie rendait sa décision relativement aux *Mécanismes de prélèvement et de mise de côté de fonds touchant la cessation d'exploitation des pipelines*, exercice auquel l'UPA a participé activement. Cette décision prévoit que, dès 2015, les compagnies devront créer des fiducies pour amasser les fonds nécessaires aux activités de cessation et au suivi après cession.

Fiscalités foncières

Un autre dossier pour lequel les représentations de l'Union ont porté leurs fruits est celui de la fiscalité agricole. Le 24 juillet, entraient en vigueur les modifications attendues au Règlement sur l'enregistrement des exploitations agricoles et sur le paiement des taxes foncières et des compensations :

- À partir du 1^{er} janvier 2015, le critère du minimum de 8 \$ de revenu brut par 100 \$ d'évaluation foncière passera à 5 \$;
- À partir de 2014, un mécanisme de calcul spécifique sera utilisé pour traiter les dossiers des entreprises agricoles situées en secteur périurbain et dont le niveau des taxes foncières est plus important que celui de la région administrative;
- Les revenus tirés de l'agrotourisme seront dorénavant pris en compte dans le calcul du revenu brut de l'entreprise, ce qui permettra à un plus grand nombre d'entreprises de se qualifier au programme.

Au regard de la fiscalité foncière, l'année 2013 s'est aussi terminée sur une bonne note pour le secteur forestier. La valeur des dépenses et des travaux admissibles au Programme de remboursement des taxes foncières a été actualisée. Rappelons que le Programme, qui n'avait pas été modifié depuis 1997, permet désormais aux propriétaires forestiers de bénéficier d'un crédit d'impôt allant jusqu'à 85 % du montant de leurs taxes foncières, en contrepartie des aménagements forestiers réalisés sur leurs lots boisés.

Une entente actualisée

L'Union et Hydro-Québec TransÉnergie ont signé cette année un protocole qui entérine la seconde révision de l'entente entre les deux organisations sur le passage des lignes de transport en milieu agricole et forestier. Cette révision comporte des mesures de compensation et de mitigation mieux adaptées aux réalités d'aujourd'hui.

Un projet de loi adapté à la réalité des petites fermes

En octobre, le projet de loi 8 modifiant le Code du travail était adopté. Celui-ci permet d'assouplir les dispositions encadrant les relations de travail dans les entreprises agricoles de moins de trois employés. Cette nouvelle législation établit des règles adaptées aux petites entreprises tout en protégeant le droit d'association des salariés.

Effarouchement des oiseaux migrateurs

En avril, l'UPA et le MAPAQ mettaient la dernière main au nouveau programme d'effarouchement des oiseaux migrateurs en milieu agricole. Ce programme, attendu depuis plusieurs mois, aidera les entreprises à réduire les dommages causés aux cultures par la sauvagine. Le financement est assuré jusqu'en 2018 et le budget annuel est de 290 000 \$: 250 000 \$ pour les activités (un ajout de 50 000 \$), 20 000 \$ pour la coordination et le réseautage, et 20 000 \$ pour l'administration du programme par le CDAQ.

Formation sur l'abattage d'arbres

Au regard de l'application du nouveau *Règlement sur la santé et la sécurité dans les travaux d'aménagement forestier*, l'Union a obtenu un délai de trois ans pour que tous les employeurs et travailleurs agricoles visés soient formés. De plus, une subvention de 50 000 \$/année a été accordée afin de réduire les frais de formation des producteurs et travailleurs.



L'agriculture familiale toujours vraie!

Pour souligner l'Année internationale de l'agriculture familiale, l'Union a profité de diverses tribunes pour mettre à l'honneur les familles agricoles d'ici. Entre autres, une série de 10 capsules vidéo (vosagriculteurs.tv) ont été produites afin d'expliquer l'agriculture d'aujourd'hui et valoriser notre modèle agricole.

Le 31 juillet, on lançait le concours *Quand la ville rencontre la campagne!*, lequel a permis de faire vivre une expérience de partage et d'échange entre une famille urbaine et une famille agricole.

Ces activités ont été largement diffusées sur le Web et dans les médias.

Mentionnons qu'en 2014, *La Terre de chez nous* a bonifié le concours de la famille agricole de l'année en plus de présenter, au fil des mois, les portraits de familles agricoles de partout au Québec.

Pour obtenir l'appui de la population

L'Union dans les médias

Au cours de l'année 2014, l'Union a aussi fait connaître ses réactions et ses positions dans les médias. Quelque 50 communiqués et des dizaines de textes d'opinion ont été diffusés. Plusieurs entrevues ont été accordées dans des dossiers majeurs. Parmi ceux-ci, mentionnons : le soutien en agriculture, les programmes de gestion des risques et de sécurité du revenu, l'accapement et la financiarisation des terres, la fiscalité agricole, la réglementation environnementale et le développement régional.

Les actions de l'Union sont largement diffusées dans les médias régionaux, notamment dans *La Terre de chez nous* en région. Désormais, six éditions couvrent l'ensemble du territoire.

Les activités de valorisation

Encore une fois, plusieurs efforts ont été déployés pour valoriser la profession auprès du grand public. Le moment fort de l'année a certainement été la journée Portes ouvertes

sur les fermes du Québec qui, comme à chaque édition, offrait l'occasion aux Québécois de visiter gratuitement des installations agricoles dans toutes les régions du Québec, et de rencontrer des agriculteurs de tous les secteurs de production. Plusieurs partenaires provinciaux et régionaux contribuent au succès de l'événement. Cette année, plus de 208 000 personnes, dont 38 000 au parc Jean-Drapeau, ont participé, portant à plus de 1,5 million le nombre de personnes ayant répondu à l'invitation depuis la toute première édition en 2003.



RAPPORT ANNUEL 2013-2014
Portrait de l'Union (1/2)

L'Union des producteurs agricoles

ISSN 1209-9589 (Imprimé)

ISSN 2292-2229 (En ligne)

Dépôt légal, 4^e trimestre 2014

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada